

**ATTESTATION DE DEPOT  
pour constitution de capital social**

(Article 77 – Loi du 24 Juillet 1966 – Article 62 - Décret du 23 Mars 1967)

LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU représentée par Carole CAGNAZZOLI, agissant en qualité de Responsable du Centre d'Affaires de la Vienne, atteste qu'il a été déposé ce jour, conformément à la réglementation en vigueur, sur un compte spécial bloqué dans les livres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou

- versé au nom de la Société : SARL 2LAN GROUPE
- au capital de : 2 000 € (deux mille euros)
- dont le siège social sera établi : 12 rue de Servouze  
86 800 JARDRES
- la somme de : 2 000 € (deux mille euros)
- représentant la partie libérée soit : 100 % du capital social

Le souscripteur :

- **VALLIEMIN Ludwig** **2.000 €**

La CAISSE REGIONALE agit ainsi à titre de simple dépositaire agréé désigné par la législation des sociétés, et décline toute responsabilité quant à l'origine des fonds déposés et leur utilisation après déblocage.

Fait à Poitiers, le 10/03/2025

La Responsable du Centre d'Affaires de la Vienne,



Carole CAGNAZZOLI